

Veillez nous notifier tout changement :

- Adresse _____
- Statut marital _____
- Nouvelles personnes à charge _____

Source de revenus :

- Avis de cotisation de l'année précédente
- Tous les feuillets de renseignements
(i.e. T3, T4, T4A (OAS), T4A (P), T4PS, T4E, T4RSP, T4RIF, T5, T5008, UCCB)
- Revenu de placements ne figurant pas sur les feuillets
(intérêt, dividendes, les gains en capital)
- Récapitulatif des investissements et numéro de téléphone
de vos conseillers financiers
- Déclarations de partenariat
- Dépenses et revenus d'entreprise, professionnels, agricoles
ou d'une propriété destinée à la location
- Vente immobilière incluant les actions, obligations,
et biens fonciers (veuillez fournir des détails)
- Primes ou pourboires reçus
- Revenus ou investissements à l'étranger
- Information supplémentaire : _____

Crédits d'impôt :

- Frais médicaux (trier et ajouter vos reçus médicaux vous-même afin de
réduire les honoraires)
- Crédits d'impôt pour les personnes handicapées - formulaire T2201
- Frais de scolarité - formulaire T2202A (signé par l'étudiant)
- Dons de bienfaisance
- Acomptes provisionnels d'impôt (justificatifs ou détails)
- Impôts fonciers ou loyer payé
- Montant pour les activités artistiques/sportives des enfants
- Montant pour le transport en commun
- Frais d'adoption

Déductions :

- Cotisations au REER
- Cotisations syndicales et/ou professionnelles
- Frais de garde d'enfants
- Frais des intérêts liés à une entreprise ou à des investissements
- Coffre de sécurité (applicable pour 2012 et pour les années antérieures)
- Pension alimentaire ou frais de soutien
- Frais de déménagement
- Frais liés à l'emploi (automobile et bureau à domicile) -
Veillez fournir un formulaire T2200 signé de votre employeur
- Pertes des années précédentes

*A partir de 2012 et pour les années suivantes, la soumission par voie électronique est obligatoire pour toutes les déclarations d'impôt. Si vous souhaitez que nous produisions votre déclaration d'impôt par papier, un supplément de 40\$ vous sera facturé. (La non-conformité entraînera une pénalité à notre cabinet par l'ARC.)

TARIFS (\$)

| | | | |
|---|-------|---|----------------------|
| Tarif de base | 98.95 | REERs (par feuillet) | 6.50 |
| T3 (par feuillet) | 8.95 | Frais de scolarité | 8.95 |
| T4 (par feuillet) | 8.95 | Frais de transfert de scolarité d'un étudiant à partir de | 10.50 |
| T5 (par feuillet) | 8.95 | Déclaration d'impôt sur papier (*) | 40.00 |
| T4A (P) / T4A (OAS) & autres T-feuillets (par feuillet) | 8.95 | Crédit d'impôt pour les activités sportives | 10.50 |
| Ventes d'investissement (par transaction) | 5.50 | Montant pour les activités artistiques d'enfants | 10.50 |
| Frais de garde d'enfant | 15.00 | Modifications d'un T1 à partir de | 75.00 |
| Dons (par reçu) | 1.50 | Fractionnement du revenu de la pension (par personne) | 15.00 |
| Crédit d'impôt du Manitoba | 10.50 | T776 Activités locatives | Selon estimation |
| Frais médicaux à partir de | 15.00 | T2125 Activités d'entreprise / ferme | Selon estimation |
| Frais de déménagement à partir de | 35.00 | Autres crédits | Selon le cas échéant |

Talbot & Associés se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans notification préalable. Notre grille tarifaire n'inclut pas la consultation et les calculs préliminaires de l'impôt qui seront facturés en fonction du temps passé. Les tarifs n'incluent pas les analyses faites (révisions) et les vérifications (audits).

Un supplément sera facturé si nous recevons des feuillets supplémentaires après avoir complété votre déclaration de revenus.

Un supplément pourra être également facturé si les informations pour préparer votre déclaration d'impôt nous parviennent après le **17 avril 2021**.